

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GENFIT : Publication du rapport de performance extra-financière 2022

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), Zurich (Suisse) le 27 avril 2023 – GENFIT (Nasdaq et Euronext: GNFT), société biopharmaceutique de stade clinique avancé engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies rares et graves du foie, annonce aujourd'hui la publication de son rapport de performance extra-financière 2022.

Deuxième édition du rapport de performance extra-financière

Depuis 2022, GENFIT publie un rapport annuel détaillé en réponse à l'intérêt croissant des actionnaires institutionnels, actionnaires individuels, analystes financiers, analystes spécialistes des questions de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), employés de l'entreprise et candidats souhaitant la rejoindre, partenaires industriels et stratégiques de GENFIT et institutions publiques. La Société se prépare également à l'application des nouvelles normes ou projets de normes européennes et américaines en la matière.¹ Le rapport 2022 est disponible sur le site web de [GENFIT](https://www.genfit.com).

L'engagement de GENFIT en matière de RSE

Notre engagement découle avant tout de notre volonté d'agir en tant qu'entreprise citoyenne.

Il dépasse le cadre de notre activité qui, comme pour toute société de biotechnologies, vise à répondre à un enjeu sociétal en lien avec le troisième Objectif de Développement Durable des Nations Unies (ODD#3) puisque nous cherchons à développer des solutions thérapeutiques innovantes, efficaces et sûres pour des individus souffrant de maladies hépatiques rares, graves et pour lesquelles les options thérapeutiques sont inexistantes ou très limitées.

GENFIT considère en effet que sa performance financière sur le long terme est liée à sa performance extra-financière puisque l'impact sociétal de ses programmes de recherche et développement, mais aussi la contribution sociale de son activité pour ses employés, ses pratiques de gouvernance rigoureuses – notamment avec les autorités de santé et les régulateurs des marchés financiers – et sa faible empreinte environnementale sont des éléments pouvant créer du sens et de la valeur sur la durée pour les patients, les systèmes de soin de santé, ses employés, et ses actionnaires.

¹ En Europe, la directive *Corporate Sustainability Reporting Directive* et aux États-Unis la Securities and Exchange Commission a publié une proposition pour rendre la déclaration extra-financière obligatoire pour les sociétés cotées incluant les émetteurs étrangers (Foreign Private Issuer)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pascal Prigent, Directeur Général de GENFIT, a déclaré : « GENFIT a toujours été sensible aux sujets de responsabilité sociétale. Il s'agit de bon sens éthique. Le Comité ESG, constitué au sein du Conseil d'Administration en 2021, veille à ce qu'une feuille de route annuelle RSE définisse une trajectoire de progrès articulée autour d'initiatives concrètes : mise en place de politiques, d'actions, et d'indicateurs de performance en lien avec nos enjeux matériels. Au niveau de la Direction de l'entreprise, la stratégie RSE et son exécution sont la responsabilité de Jean-Christophe Marcoux, Chief Corporate Affairs Officer et membre du Comité Exécutif, qui pilote notre effort dans ce domaine depuis la fin de l'année 2021. »

Bilan 2022 et perspectives 2023

Le travail effectué par GENFIT en 2021 et l'effort de transparence dans la communication en 2022 ont été salués. Deux agences de notation indépendantes ont en effet reconnu une progression significative en matière de performance extra-financière, avec une médaille de bronze attribuée par Ethifinance (Gaïa report) et un statut « Prime » accordé par ISS. Un fond à impact social, classé en Article 9 selon la SFDR européenne (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), ayant obtenu le label « Relance », et candidat au label « Investissement Socialement Responsable » est également entré au capital de la Société.

GENFIT entretient depuis sa création un dialogue régulier avec ses principales parties prenantes, internes comme externes, et continuera à le faire en 2023, notamment dans le cadre d'une analyse de matérialité qui sera davantage formalisée. Au-delà de 2023, ce dialogue permettra à l'entreprise de régulièrement ré-évaluer ses objectifs et ses progrès.

A PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique de stade clinique avancé engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies rares et graves du foie dont les besoins médicaux restent largement insatisfaits. GENFIT est pionnier dans la recherche et développement dans le domaine des maladies du foie avec une histoire riche et un héritage scientifique solide de plus de deux décennies. Grâce à son expertise dans le développement de molécules à haut potentiel des stades précoces jusqu'aux stades avancés de développement et de pré-commercialisation, GENFIT dispose aujourd'hui d'un portefeuille diversifié avec quatre programmes cliniques et deux programmes précliniques.

Le portefeuille de R&D couvre six aires thérapeutiques avec six programmes, qui évaluent le potentiel de candidats-médicaments aux mécanismes d'action différenciés, et qui se trouvent à différents stades de développement (pré-clinique, Phase 1, Phase 2 et Phase 3). Ces maladies sont l'Acute on Chronic Liver Failure (ACLF), l'encéphalopathie hépatique (HE), le cholangiocarcinome (CCA), le trouble du cycle de l'urée (UCD), acidémie organique (OA) et la

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

cholangite biliaire primitive (CBP). Au-delà des thérapies, le portefeuille de GENFIT inclut également une franchise diagnostique focalisée sur la NASH et l'ACLF.

GENFIT, installée à Lille, Paris (France), Zurich (Suisse) et Cambridge, MA (États-Unis), est une société cotée sur le Nasdaq Global Select Market et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Nasdaq et Euronext : GNFT). En 2021, Ipsen est devenu l'un des actionnaires les plus importants de GENFIT avec une prise de participation de 8% au capital de la Société.

www.genfit.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives à ses performances extra-financières et à ses programmes de recherche et de développement. L'utilisation de certains mots, tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », « permettre », « viser », « encourager », « être confiant » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, en ce compris celles liées à la sécurité d'emploi, au progrès, aux coûts et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires aux États Unis, en Europe et au niveau mondial concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la fluctuation des devises, aux synergies potentielles liées à l'acquisition de Versantis et à notre capacité à intégrer ses actifs et à développer ses programmes, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés au Chapitre 2 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'Enregistrement Universel 2022 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 18 avril 2023, sous le numéro D.23-0304 disponible sur les sites Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commissions (« SEC ») américaine, y compris le Rapport Annuel Form 20-F déposé auprès de la SEC le 18 avril 2023. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'évènements futurs ou autres.

CONTACT

GENFIT | Investisseurs

Relations Investisseurs | Tel : +33 3 20 16 40 00 | investors@genfit.com

RELATIONS PRESSE | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : 06 87 88 47 26 | barabian@ulyse-communication.com

Stephanie BOYER – GENFIT | Tel : 03 20 16 40 00 | stephanie.boyer@genfit.com